

08 juillet 2024

**PROVINCE DU QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle de la séance extraordinaire du 08 juillet 2024 tenue au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

Louis Coutu, maire  
Eden Lauzon, conseillère  
Pascal Gonnin, conseiller  
Réal Vel, conseiller  
Denis Vel, conseiller,  
Suzanne Casavant, conseillère  
Jean-Pierre Brien, conseiller

Est absent :

Les membres présents forment le quorum.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 45 sous la présidence de Louis Coutu, maire et Gilbert Côté, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle., Gilbert Côté, fait fonction de secrétaire.

Aucun résident est présent à la séance.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution pour autoriser l'achat d'une rétrocaveuse ;
4. Résolution pour accepter l'offre de service du groupe Rappel;
5. Période de questions (obligatoire)
6. Levée de la séance

**2. ORDRE DU JOUR**

2024-07-156

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a reçu la convocation dans le délai prévu par le CM pour cette séance, lequel a été lu par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien  
APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour est déposé et adopté ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ères)s présents (es).

**3. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE**

2024-07-157

Considérant que la municipalité a mis en place un service de déneigement lors de la saison 2023-2024;

Considérant que lors de l'achat de l'abrasif pour la première saison, le fournisseur nous facturait le chargement de l'abrasif dans notre déneigeuse (6000\$);

Considérant que nous donnons à contrat le déneigement des espaces de la municipalité et que la rétrocaveuse pourra effectuer les dits travaux (5000\$);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel  
APPUYÉ par le conseiller Denis Vel  
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle achète une rétrocaveuse d'Équipement Beuchesne inc au montant de quatre-vingt mille cinq cents dollars (80 500\$) plus les taxes applicable, modèle 310 SL 2016 avec 2 godets arrière et 3000 milles heures au compteur;

Que la réparation des lumières et des portes seront faites avant la livraison;

Que la livraison est incluse dans le prix;

Que la dépense sera imputée au fonds général;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ères)s présents (es).

#### **4. RÉOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES DU GROUPE RAPPEL**

2024-07-158

Considérant que nous devons avoir une étude de caractérisation écologique en vue d'une demande de CA dans le cadre de notre projet de développement ;

Considérant que nous avons reçu une offre de services de la firme RAPPEL;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel  
APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon  
ET RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission numéro 2024304 déposée le 5 juillet 2024 au montant de cinq mille neuf cent quatre-vingt-quinze dollars (5 995\$) plus les taxes applicables;

Que cette dépense soit imputée au projet de développement et incluse dans les frais de terrain;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.  
Résolution adoptée à l'unanimité des conseiller(ères)s présents (es).

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2024-07-159

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée. Il est 19h00.

\_\_\_\_\_  
Gilbert Côté,  
Directeur Général et greffier-trésorier

\_\_\_\_\_  
Louis Coutu,  
Maire « en signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »